



Problème chauffage bailleur

Par Phoebus1072

Je me permets de vous écrire car je ne sais plus quoi faire face aux nombreux problèmes rencontrés avec ma pompe à chaleur depuis maintenant trois ans.

Cette PAC fonctionne mal :

elle est très bruyante,

elle entraîne une surconsommation importante,

en hiver, le ballon d'eau chaude n'arrive à chauffer correctement qu'avec l'appoint électrique, ce qui augmente encore davantage ma consommation.

Le bailleur a fait intervenir une entreprise pour déplacer la PAC, mais le problème persiste. Engie est également intervenue à plusieurs reprises et a changé certaines pièces, sans jamais régler définitivement la situation. Il m'a même été indiqué que le fonctionnement serait « normal », ce qui n'est manifestement pas le cas au vu du bruit, de la mauvaise performance et de la surconsommation.

De plus, le bailleur refuse que je fasse intervenir un autre artisan en raison du contrat avec Engie. Je me retrouve donc bloqué(e), avec un équipement qui fonctionne mal et des factures élevées, sans solution concrète.

Que puis-je faire ? Merci de votre aide.

Par Bazille

Bonjour,

Déjà être sûr que les facture élevées, ne sont pas dues à une surconsommation de votre part.

Regardez pour quelle consommation est donnée cette pompe à chaleur, en fonction de votre temps d'utilisation, vous devriez avoir plus ou moins, ce que vous devriez consommer.

Après le bruit, faudrait savoir les décibels émis en marche, je pense qu'elles sont toutes + ou - bruyantes. J'ai du mal avec celle de ma chambre, mon conjoint ne fait pas cas.

Par yapasdequoi

Bonjour

Vos recours ainsi qu'un modèle de lettre recommandée dans cette page 3e rubrique :

[url=https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F31699]https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F31699[/url]

Par Phoebus1072

Bonjour, et merci à vous, j'ai déjà passé devant conciliateur de justice mais ils sont pas venus.

J'ai pris un avocat il y a 5 mois, j'attends toujours qu'il me fasse au moins une lettre peut-être que ça les fera bouger ?

J'arrête pas de relancer mon avocat mais il avance pas.

De plus ma mutation avait été acceptée mais du coup ils m'ont dit qu'on ne vous trouvera pas d'autres logements.

Par yapasdequoi

Vous n'avez pas besoin d'un avocat pour assigner le bailleur au tribunal.

Il y a un modèle de lettre dans le lien que j'ai fourni. Evidemment signé par un avocat ça fait plus sérieux... Sauf que c'est un bailleur social ? La lettre ne l'impressionnera sans doute pas.

En parallèle, personne ne vous interdit de faire venir un chauffagiste pour avoir un 2e avis, ou même un devis. Du moment qu'il n'intervient pas sur la PAC, vous n'êtes pas en tort vis-à-vis du contrat d'entretien du bailleur.

Le tribunal demandera de toute façon une expertise (le juge n'est pas chauffagiste) dont vous devrez avancer les frais.

Changer de logement est peut être une solution. Qu'entendez vous par "du coup" ? C'est le même bailleur qui doit vous reloger après la mutation ?

Par Phoebus1072

Oui problème de santé ,dinau bruit en permanence avec certificat médicaux, et comme je il m'ont proposé un logement que j'ai refusé car pire , et plus cher et pls petit ,donc ils veulent plus me faire des recherches.

Oui je vais faire intervenir un chauffagiste pas le choix, je voulais faire venir un huissier mais à mon avis pas compétent ?

Par yapasdequoi

Commencez par le chauffagiste !
Ensuite vous aviserez selon son diagnostic.

Si vous refusez les logements qu'on vous propose, il faudra changer de bailleur ou même de région pour trouver mieux.

Vous pouvez consulter votre ADIL

Par CLipper

Bonjour Phoebus,

Sur le site d'engie, je pense que vous pouvez faire une bilan energetique:
[url=https://www.monespaceprime.engie.fr/diagnostic-energetique.html]https://www.monespaceprime.engie.fr/diagnostic-energetique.html[/url]

Essayer d'obtenir un autre devis d'un plombier CHAUffagiste.

J'ai une installation chauffage central chaudière gaz: un chauffagiste m'a expliqué un jour que le remplacement de mes vieux robinet de radiateur (pour lequel j'avais un devis assez consequent) par des thermostatique n'apporterait rien au système...

Par Phoebus1072

Bonjour oui merci je vais commencer par trouver un chauffagiste , on verra ce qu'il me dira car en hiver la facture va encore augmenter.

Par yapasdequoi

Si le logement est mal isolé, c'est évident.
Vous n'avez pas précisé le DPE ?

Par Bazille

Bonjour,
Le principal est de prouver qu'il y a surconsommation de cette pompe à chaleur , et de prouver qu'elle fonctionne mal.
Après il faut voir son âge, essayer de la faire changer, voir sa conso réelle, rentrer dans des conflits est souvent très longs et honoreux.

Par Phoebus1072

Maison rt 2012 la pompe a 6 ans mais toujours embêter, oui moi je veux bien a l'amiable mais quand Engie et bailleur ne font rien un moment donné.

Et oui la surconsommation vient bien de la PAC . Rien changer dans mes habitudes les mêmes électroménager et augmentation de 30% par rapport a l'année dernière déjà .

Par yapasdequoi

Il n'y a pas beaucoup de chauffagistes qui peuvent faire un diagnostic via un écran. Donc faites venir un expert pour voir les défauts.

Si la PAC a 6 ans elle est encore sous garantie décennale.

Par Phoebus1072

Un expert chauffagiste ça existe ?

Par Bazille

Vous parler de 30% d augmentation, c est l augmentation de kw/h ou du prix

Par yapasdequoi

Bien sûr : Bazille est expert chauffagiste... et aussi expert en tout, d'ailleurs.

Par yapasdequoi

Plus sérieusement, il existe des experts auprès des assureurs, et aussi des experts auprès des tribunaux.

Commencez par prendre un 2e avis auprès d'un chauffagiste proche de chez vous, qui vous éclairera sur la cause possible de cette surconsommation.

Si ensuite vous vous lancez dans une procédure contre le bailleur, le juge nommera un expert.

Par Bazille

Bonjour,

Non

Pourquoi modifier ma réponse et pas celle de Yapasdequoi?

Par Phoebus1072

Ok merci a vous tous je vais contacter un artisan, je viendrai vous voir, pour vous dire. Merci